

Du : **05 OCT. 2022**

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Just-Le-Martel

N° 202200557

Le Président de Limoges Métropole,

VU la note de l'urbanisme, notamment ses articles 1.151-46, 1.151-18 et 1.151-19 ;

VU la délibération en date du 23 novembre 2020 approuvant le Plan local d'urbanisme de Saint-Just-Le-Martel ;

VU le acte de l'urbanisme, notamment l'article 1.161-10 ;

VU notamment les documents annexes, l'ORDONNANCE, et/ou à la fin de l'acte à jour les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Just-Le-Martel.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Just-Le-Martel sont mises à jour en la date du document annexé au présent arrêté. La mise à jour consiste à l'intégration de l'acte de l'urbanisme annexé.

ARRÊTÉ 2. Le acte à jour a été affiché aux lieux publics de la commune de Saint-Just-Le-Martel et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARRÊTÉ 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Saint-Just-Le-Martel et au siège de Limoges Métropole, dans un lieu.

Fait à Limoges, 19 rue Denon F 87000, le **05 OCT. 2022**

PMU n° : 14.14.14.14

Le Président,

Gilles GILLET

Président
Président
Le Président de la Commune de Saint-Just-Le-Martel
M. GILLET, GILLET



ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Just-Le-Martel

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_2022005557_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_SAINTE_JUST.pdf
(.pdf, 3,3 Mo)



TÉLÉCHARGER